

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ **ECOLAB**

Conforme à la Directive 91/155/CEE de l'UE, telle qu'amendée par la  
Directive 2001/58/CE - Belgique

## Eurosan 23

Code : 110486E

Version : 1

Date d'édition : 7 Décembre 2005

### 1. Identification du produit chimique et de la personne physique ou morale responsable de sa mise sur le marché

#### Identification de la substance ou de la préparation

**Nom du produit** : Eurosan 23  
**Utilisation du produit** : Nettoyant cuvettes WC  
produit uniquement pour usage professionnel

#### Identification de la société/entreprise

**Fournisseur** : Ecolab B.V.B.A./S.P.R.L.  
Havenlaan 4, Ravenshout Bed. 4 210  
B-3980 Tessenderlo  
Belgium  
Tel +32 (0) 13 67 05 11  
Fax +32 (0) 13 66 78 55  
Telefoonnr. noodgevallen/Numéro d'appel d'urgence: 013 670 670  
**centre anti-poison** : 070 245 245 (Antigifcentrum/Centre anti poison)

### 2. Information sur les composants

Fiche d'information sur les composants en accord avec le règlement détergent 648/2004/CE:

<5% tensio-actif non ionique

Contient parfums: (Limonene, Citronellol)

**Substance/préparation** : Préparation

| Nom des composants  | EINECS    | CAS         | %          | Classification                     |
|---|-----------|-------------|------------|------------------------------------|
| acide phosphorique  | 231-633-2 | 7664-38-2   | 30 - 50    | C; R34                             |
| alcool gras éthoxylé > 50E  | Polymère. | 146340-16-1 | 0.5 - 1.0  | Xi; R38<br>N; R50                  |
| (R)-p-Mentha-1,8-diène  | 227-813-5 | 5989-27-5   | 0.1 - 0.25 | R10<br>Xi; R38<br>R43<br>N; R50/53 |
| <b>Voir section 16 pour le texte intégral des phrases R mentionnées ci-dessus</b> |           |             |            |                                    |

\* Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8

### 3. Identification des dangers

Cette préparation est classée comme dangereuse selon la Directive européenne 1999/45/CE et ses amendements.

**Classification** : C; R34

**Risques pour la santé de l'homme** : Provoque des brûlures.

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11.

## 4. Description des premiers secours à porter en cas d'urgence

### Description des premiers secours à porter en cas d'urgence

- Inhalation** : En cas d'inhalation, déplacer à l'air frais. En cas de doute, ou si les symptômes persistent, consulter un médecin.
- Ingestion** : NE PAS faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. En cas d'ingestion, rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente).
- Contact avec la peau** : En cas de contact, rincer immédiatement la peau à grande eau pendant au moins 15 minutes tout en enlevant les vêtements et les chaussures contaminés. Consulter un médecin immédiatement.
- Contact avec les yeux** : En cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement à grande eau. Consulter un médecin immédiatement.
- Traitements spécifiques** : Non disponible.

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11.

## 5. Mesures de lutte contre l'incendie; prévention des explosions et des incendies

- Moyens d'extinction** : En cas d'incendie, asperger d'eau (en brouillard), de mousse, de poudre chimique or CO<sub>2</sub>.
- Risque lié aux produits de décomposition thermique** : Ces produits peuvent être phosphates.
- Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre l'incendie** : Les pompiers devraient porter l'équipement de protection approprié.

## 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- Précautions individuelles** : Fuite ou déversement accidentel important. Prévenir immédiatement le responsable sécurité.
- Mesures pour la protection de l'environnement et méthodes de nettoyage** : Éviter la dispersion du produit répandu et des écoulements ainsi que le contact avec le sol, le milieu aquatique environnant, et aucun égout ou conduit d'évacuation.  
PETIT DÉVERSEMENT ACCIDENTEL Rincer abondamment à l'eau courante. Pour les déversements accidentels majeurs, endiguer le produit déversé ou le retenir afin d'éliminer tout risque d'écoulement dans le milieu aquatique environnant. Placer la substance déversée dans un récipient approprié pour l'élimination.

Remarque : voir section 8 pour les équipements de protection personnelle et section 13 pour l'élimination des déchets.

## 7. Précautions de stockage, d'emploi et de manipulation

- Manipulation** : Ne pas mettre en contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard. Après la manipulation, toujours bien se laver les mains à l'eau et au savon. Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence.
- Stockage** : Conserver le récipient bien fermé. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Conserver uniquement dans le récipient d'origine.  
Ne pas entreposer à une température inférieure à -5°C
- Matériaux d'emballage Recommandé** : Utiliser le récipient d'origine.  
NL : PGS 15, Vlaanderen : vlarem II bis

## 8. Procédures de contrôle de l'exposition des travailleurs et caractéristiques des équipements de protection individuelle

### Nom des composants

Acide phosphorique

### Limites d'exposition professionnelle

Lijst Grenswaarden / Valeurs Limites (Belgique, 10/2003).

STEL: 2 mg/m<sup>3</sup> 15 minute(s). Forme: Toutes formes

TWA: 1 mg/m<sup>3</sup> 8 heure(s). Forme: Toutes formes

#### Contrôles de l'exposition

- Protection respiratoire (EN 143, 141)** : Les conditions d'utilisation normales et prévues du produit ne nécessitent pas l'emploi d'un appareil de protection respiratoire.
- Protection des mains (EN 374)** : 1 - 4 heures: caoutchouc butyle, caoutchouc nitrile
- Protection des yeux (EN 166)** : Lunettes de sécurité. Lunettes de protection, écran partiel ou total du visage
- Protection de la peau (EN 467)** : tablier de sécurité Chaussures de protection appropriées.

## 9. Propriétés physico-chimiques

#### Informations générales

##### Aspect

**État physique** : Liquide.

**Couleur** : Vert.

**Odeur** : Parfumé.

#### Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

**pH** : 0.2 (100%)

**Point d'ébullition** : Non disponible.

**Point de fusion** : Non disponible.

**Point d'éclair** : > 100°C

**Inflammabilité (solide, gaz)** : Non applicable.

**Propriétés d'explosivité** : Non applicable.

**Limites d'explosivité** : Non applicable.

**Propriétés comburantes** : Non disponible.

**Pression de vapeur** : Non applicable.

**Densité relative** : 1.28 g/cm<sup>3</sup> (20 °C)

**Solubilité** : Facilement soluble dans l'eau froide, l'eau chaude.

**Coefficient de partage n-octanol/eau** : Non applicable.

**Viscosité** : Dynamique: 800 cP

**Densité de vapeur** : Non disponible.

**Taux d'évaporation (acétate de butyle = 1)** : Non applicable.

## 10. Stabilité du produit et réactivité

**Stabilité** : Produit stable en condition normale d'utilisation.

**Matières à éviter** : Très réactif avec les alcalins.  
Réactif avec les substances organiques, les métaux.  
Non réactif avec les acides.

**Produits de décomposition dangereux** : Ces produits peuvent être phosphates.

Ne pas mélanger avec d'autres produits.

## 11. Informations toxicologiques

### Effets aigus potentiels sur la santé

- Ingestion** : Provoque des brûlures.  
**Contact avec la peau** : Corrosif pour la peau.  
**Contact avec les yeux** : Corrosif pour les yeux.  
**Toxicité pour la reproduction** : Aucun effet important ou danger critique connu.

## 12. Informations écologiques

### Écotoxicité

La préparation n'est pas classée dangereux pour l'environnement conformément à la directive 1999/45/EC

### Persistance et dégradabilité

Les tensio-actifs contenus dans ce produit sont en accord avec les exigences du Règlement détergent 648/2004/CE.

## 13. Informations sur les possibilités d'élimination des déchets

- Méthodes d'élimination des déchets** : Déchets devant être éliminés conformément à la réglementation en vigueur. Utiliser autant que possible les quantités résiduelles en suivant les instructions. Peut suivre la filière déchet d' emballage après vidange complète. L'emballage peut être recyclé seulement s'il est complètement vide.
- Classification des déchets** : Non applicable.
- Catalogue Européen des Déchets** : 200114\*

## 14. Informations relatives au transport

### Réglementation internationale du transport

| Informations réglementaires | Numéro UN | Nom d'expédition            | Classe | Groupe de conditionnement | Étiquette |
|-----------------------------|-----------|-----------------------------|--------|---------------------------|-----------|
| <b>Classe ADR/RID</b>       | UN1805    | ACIDE PHOSPHORIQUE SOLUTION | 8      | III                       | 8         |
| <b>Classe ADN</b>           | UN1805    | PHOSPHORIC ACID, LIQUID     | 8      | III                       | 8         |
| <b>Classe IMDG</b>          | UN1805    | PHOSPHORIC ACID, LIQUID     | 8      | III                       | 8         |

**Veillez observer les instructions particulières d' emballage pour le transport aérien.**

## 15. Informations réglementaires

### Réglementations de l'Union Européenne

**Symbole(s) de dangers** :



Corrosif

- Contient** : Acide phosphorique  
**Mentions de risque** : R34- Provoque des brûlures.

## Eurosan 23

|   |   |
|---|---|
| <b>Conseils de prudence</b>                   | : S2- Conserver hors de la portée des enfants.<br>S26- En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.<br>S36/37/39- Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage.<br>S45- En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette). |
| <b>Phrases d'avertissement supplémentaire</b> | : Contient ((r)-p-mentha-1,8-diène). Peut déclencher une réaction allergique.   |

### 16. Autres informations

**Référence du texte complet des phrases R se trouvant dans les Sections 2 et 3 - Belgique** : R10- Inflammable.  
R34- Provoque des brûlures.  
R38- Irritant pour la peau.  
R43- Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.  
R50- Très toxique pour les organismes aquatiques.  
R50/53- Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

#### Historique

**Date d'impression** : 7 Décembre 2005  
**Date d'édition** : 7 Décembre 2005  
**Version** : 1  
**Élaborée par** : Service des affaires réglementaires d'Ecolab pour l'Europe

#### Avis au lecteur

*Fiche élaborée en prenant en compte les informations des fiches données de sécurité des substances entrant dans la composition du produit.*